

Saclay le 6 janvier 2009

à Monsieur Christian BLANC,
Secrétaire d'Etat, chargé du
développement de la Région capitale

Objet : Demande de Saisine de la Commission Nationale du Débat public
Référence : Projets du Plateau de Saclay : OIN et Plan campus

Monsieur le Ministre,

Vous avez présenté, le 12 novembre 2008 en Conseil des ministres un projet intitulé : « Recours à l'outil juridique de l'OIN pour le développement d'un cluster scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay ».

Ce projet fait suite à divers échanges de vues, essentiellement avec des élus. Ces consultations avaient été effectuées sur la base du « Rapport d'étape » présenté par le Préfet de la Région Ile de France, au Premier Ministre, les 5 Janvier et 17 juillet 2006, intitulé : « Grand projet d'urbanisme d'intérêt national « Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint Quentin en Yvelines ».

Une évolution sensible du projet a eu lieu entre le document du 5 Janvier 2006 et celui du 12 novembre 2008, lequel concerne toujours des domaines concernant plusieurs départements ministériels.

Une concertation, a minima, a eu lieu ces dernières années. Il était apparu un consensus en particulier le maintien des activités agricoles sur un minimum de 2300 hectares, la mise en oeuvre de la Charte de la concertation du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (1996) et de le respect de la convention internationale d' Aarhus (signée par la France).

Compte tenu des évolutions importantes constatées, notamment le déménagement partiel de la faculté d'Orsay, il apparaît nécessaire, aux signataires de la présente lettre, d'organiser un Débat Public qui permette à l'ensemble de la société civile intéressée, de prendre enfin une vue d'ensemble de tous les éléments de ce projet majeur et d'en débattre au lieu de continuer à en être écartée.

Nous demandons que l'Etat saisisse dès maintenant la Commission Nationale du Débat Public en vue de la tenue d'un tel débat.

Un tel débat entre, selon nous, dans le cadre de l'article L 121-10 du Code de l'Environnement qui prévoit la possibilité d'organiser un Débat Public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement. Le projet sommairement présenté le 12 novembre 2008, qui comprend tout à la fois la création d'un cluster scientifique et technologique, la construction d'un « centre de vie » et de nombreux logements, des créations de voies de transport et la « sanctuarisation » de terres agricoles doit, en raison même de son importance et de sa complexité, être débattu avec la population. Celle-ci ne comprendrait pas, qu'après avoir été écartée

aujourd'hui de l'essentiel, elle soit éventuellement, dans quelques années, appelée à débattre d'équipements ponctuels entrant dans ce projet.

Dans l'esprit de la disposition de la Loi de Programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui vise à élargir le champ du débat public et à améliorer la gouvernance de l'après débat, les sous signés estiment que, si vous ne décidiez pas de saisir la CNDP sur la base de l'article L 121-10, déjà cité, du Code de l'Environnement, un Débat Public sui generis devrait néanmoins être organisé pour une OIN d'une telle ampleur, impliquant la création d'un Etablissement public spécifique. Ils estiment aussi que ce Débat Public devrait être organisé avec la méthodologie développée depuis plus de 10 ans par la CNDP, laquelle est unanimement reconnue comme garante d'impartialité.

Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien donner à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Thomas JOLY,
Président de l'Association Terre et Cité
Vice Président de la CAHB

François LERIQUE
Pour le Collectif « Un autre Avenir pour les
pour les Pays de Saclay »

Ce courrier est envoyée également à : Monsieur Jean Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Madame Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.

Adresses de réponse : Thomas JOLY, Président de Terre et Cité, place de l'Eglise, 91370 Verrières-le-Buisson

L'association Terre et Cité, (composée de 4 collèges : Elus, Agriculteurs, Associations, Société Civile)

Le Collectif « un Autre avenir pour les Pays de Saclay », Les Amis de la Vallée de La Bièvre, L'AMAP des Jardins de Cérès, La SCi « Terres Fertiles », Nature et Progrès IDF, L'association du Triangle Vert (91), les Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, CAP 21 des Yvelines, l'Association pour la Sauvegarde de l'environnement de Saclay, Le réseau des AMAP en IDF, Les verts IDF, Les Citoyens Actifs et Solidaires d'Orsay (CAS d'Orsay)